

autant des monuments de la Tradition. C'est au Pape à déterminer quelle est la véritable doctrine des Pères et le sens des Canons de l'Eglise ; il ne pourrait errer en les fixant, sans compromettre irrémédiablement l'enseignement catholique.

La question souffre plus de difficulté, lorsque le Pape est appelé à se prononcer sur un livre d'un auteur non inspiré. L'opposition des Jansénistes à ce droit du Souverain Pontife, eut pour résultat cependant de jeter un flot abondant de lumière sur cette matière controversée.

Donc, lorsque le Pape est appelé à résoudre un cas de ce genre, il a soin de s'assurer non de la pensée intime de l'auteur dont Dieu seul est juge, mais du sens objectif de l'enseignement qu'on y trouve et qu'on reconnaît à l'ensemble du discours, aux contrastes et aux parallélismes des passages, à leur comparaison entre eux, au but et aux tendances qu'on y affiche. On résume alors cet enseignement en quelques propositions bien déterminées. On examine si ces propositions, dans le sens propre de l'auteur, sont conformes ou non à l'enseignement catholique ; c'est alors que le Pape les approuve ou les condamne, ainsi que l'ouvrage qu'elles résument.

Tous les catholiques soutiennent que le Pape est infaillible dans ce jugement, dont l'objet n'est pas seulement le fait ou l'attribution d'un enseignement à tel livre ou à tel auteur, ni seulement le droit ou la qualification de cet enseignement, mais bien le fait inséparablement uni au droit. Quand un individu, en effet, est traduit devant un tribunal, il serait ridicule de dire que le tribunal peut bien examiner et déterminer la moralité de l'acte du prévenu, mais non l'absoudre ou le condamner selon qu'il le juge innocent ou coupable. Evidemment c'est l'acte même de l'individu, avec toutes ses circonstances, qui est l'ob-

jet du jugement
en lui-même
auteur l'ob-
atteindre
teur.

Au res-
tion des f-
Ces secta-
tout en re-
bien légiti-
Janséni-
qu'il n'av-
qu'elles n-
ouvrage.
Janséni-
les Jansé-
ble, quan-
non quan-
damner
leur doc-
intérieu-
silence
autorité
ses rech-

Il y a
VII et
il n'est
a une au-
livres, e-
un sile-